



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un ou une artiste de tous domaines artistiques interrogeant les **notions d'expression et de relation à l'autre** (« qu'est-ce que tu dis ? » « j'crie pas, je m'exprime ! »).

Au bénéfice des publics et des professionnels de l'IMPRO des pays de l'Oise et d'Halatte (Association La Nouvelle Forge) Les Ageux Oise, sur la période du 06 janvier au 14 février 2025 ou du 24 février au 4 avril 2025.

Date limite de dépôt de candidatures : 4 novembre 2024 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne: ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un

questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, l'IMPRO souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence pour la structure sont de permettre une expression non-violente de ses idées, avis et émotions.

- Donner une place à la culture dans le parcours de soins
- Développer des compétences artistiques permettant l'expression de soi
- Favoriser la communication, l'écoute et des interactions
- Consolider et apprendre des compétences permettant d'interagir avec le groupe, de créer et de s'émanciper pour partager spontanément des idées.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question d'expression et de relation à l'autre.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre. Cette thématique a été envisagée pour 2 raisons principales : des situations d'interactions inadaptées voire violentes entre les jeunes et des besoins d'outils de communication alternatifs pour certains jeunes notamment ceux porteurs d'autisme.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, à situer dans la période comprise entre janvier et décembre 2025 : **Du 6 janvier au 14 février 2025 ou du 24 février au 4 avril 2025.**

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage
- un coordinateur général
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 euros nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 9 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueille la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Les frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) est pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'établissement et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Contexte

Etablissement social et médico-social, l'IMPRO des pays de l'Oise et d'Halatte propose un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique, visant à permettre à une cinquantaine de jeunes de 13 à 20 ans, présentant une déficience mentale, avec ou sans troubles associés, (dont des troubles du neurodéveloppement TSA) de se préparer à une vie sociale et professionnelle la plus autonome possible, et ainsi de trouver une place dans la société et dans leur environnement.

Les missions sont définies comme suit :

- Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis ;
 - Assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.
- Plusieurs activités, ateliers pré professionnels, éducatifs, d'habiletés sociales, des unités d'enseignement rythment l'emploi du temps des jeunes.

Le programme sera ainsi intégré au fonctionnement de l'établissement.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2024 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges
- un curriculum vitae
- un dossier artistique
- un budget prévisionnel

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à l'adresse suivante : s.vernaux@nouvelleforge.com , laetitia.prevost@culture.gouv.fr , candidatures.circulations@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **IMPRO La nouvelle forge - AAC Circulations-2025**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu courant du mois de décembre 2024.

Pour en savoir plus sur les appels à candidature du dispositif Circulations édition 2024-2025, rendez-vous le vendredi 20 septembre de 10h à 12h en visio :
<https://us06web.zoom.us/j/83827647632>

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Karine Dupontreue – Educatrice spécialisée
- Sophie Roux, directrice adjointe
- David Soyeux, éducateur technique spécialisé
- Stéphanie Yernaux, directrice pôle enfants-adolescents
- 2 jeunes représentants du Conseil à la Vie Sociale

En qualité de membres invités :

- Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.
- Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.
- Sébastien Alexandre, suivi de projet et administration du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.